



Comité régional des professionnels du bâtiment Pays de la Loire

Réunion du 14 juin 2019



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

DREAL



direction régionale de l'environnement, de l'aménagement
et du logement des Pays de la Loire



Ordre du jour

I. Actualités

Manuelle Seigneur, DREAL

II. Le permis d'expérimenter : faciliter la réalisation des projets de construction et favoriser l'innovation

Simon ROBIN, Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages.

III. Le projet urbain Pirmil – Les Isles : présentation du projet

Matthias Trouillaud, Nantes Métropole Aménagement.

IV. Premiers résultats de l'étude « Emploi et formation dans la filière Bois construction en Pays de la Loire »

Pierre-Yves LE FOLL, CERC

V. Bilan de la campagne 2018 du contrôle des règles de construction

Fabien LEBRETON, DREAL et Arnaud PELLON, CEREMA



Actualités

- Circulaire relative à la mobilisation nationale pour l'emploi et la transition écologique et numérique.

Suites de la loi Elan

- Ordonnance no 2019-395 du 30 avril 2019 relative à l'adaptation du contrat de construction d'une maison individuelle avec fourniture de plan dans le cadre de la préfabrication.
- Décret no 2019-305 du 11 avril 2019 modifiant les dispositions du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité des bâtiments d'habitation et au contrat de construction d'une maison individuelle avec fourniture du plan.
- Décret no 2019-461 du 16 mai 2019 relatif aux travaux de modification des immeubles de moyenne hauteur.
- Décrets et arrêté relatifs à la prévention des risques de mouvement de terrain différentiel consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols.



Actualités

- **Circulaire relative à la mobilisation nationale pour l'emploi et la transition écologique et numérique.**
 - 6 chantiers de mobilisation nationale et territoriale
 - Être au rendez-vous de la forte demande d'apprentissage et de formation.
 - Résoudre le problème des offres d'emploi non pourvues faute de compétences disponibles correspondant.
 - Lever les freins à la reprise de l'emploi.
 - Mieux accompagner les territoires en transition.
 - Changer de dimension sur l'écologie du quotidien.
 - Accompagner la rénovation thermique des logements.





Actualités

- **Ordonnance no 2019-395 du 30 avril 2019 relative à l'adaptation du contrat de construction d'une maison individuelle avec fourniture de plan dans le cadre de la préfabrication.**
 - Adapter les règles aux **besoins de financement des entreprises** qui assurent la réalisation des éléments préfabriqués en ateliers et leur assemblage sur le chantier, et **protéger les intérêts du maître d'ouvrage**.
 - La préfabrication permet la mise en œuvre de chantiers rapides, propres.
 - Technique largement utilisée par les filières de construction biosourcée (bois en particulier).
 - Un décret en conseil d'État fixera un échéancier de paiement spécifique à la préfabrication et précisera le contour des contrats de construction de maison individuelle mettant en œuvre la préfabrication.



Actualités

- **Décret no 2019-305 du 11 avril 2019 modifiant les dispositions du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité des bâtiments d'habitation et au contrat de construction d'une maison individuelle avec fourniture du plan.**
 - L'installation d'un ascenseur est obligatoire dans les parties de bâtiments d'**habitation collectifs comportant plus de deux étages** accueillant des logements au-dessus ou au-dessous du rez-de-chaussée (contre trois auparavant).
 - Le maître d'ouvrage peut satisfaire à ces **obligations d'accessibilité** par des **solutions d'effet équivalent** aux dispositions techniques de l'arrêté dès lors que ces solutions répondent aux objectifs poursuivis.
 - **20 % des logements doivent être directement accessible**, pour les logements évolutifs, un arrêté précisera la nature et les conditions de réalisation des travaux.
 - Application à toutes les demandes de permis de construire déposées à compter du 1er octobre 2019.



Actualités

- **Décret no 2019-305 du 11 avril 2019 modifiant les dispositions du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité des bâtiments d'habitation et au contrat de construction d'une maison individuelle avec fourniture du plan.**
 - Travaux d'**adaptation du logement** aux personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie réalisés aux frais du locataire
 - **2 mois**, et non plus 4 mois - **délai d'autorisation tacite** du bailleur lorsque son locataire l'informe qu'il souhaite réaliser des travaux d'adaptation du logement aux personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie.



Actualités

- **Décret no 2019-461 du 16 mai 2019 relatif aux travaux de modification des immeubles de moyenne hauteur.**
 - Renforcer la protection incendie des façades de ces immeubles mesurant entre 28 et 50 mètres.
 - Les systèmes posés en façade devront ainsi être "quasiment incombustibles", classés A2-s3-d0.
 - Un arrêté précisera les modalités techniques d'application du décret.
 - Ces dispositions s'appliquent aux travaux de rénovation de façade dont la déclaration préalable ou la demande de permis de construire est déposée à partir du 1er janvier 2020.



Actualités

- **Décrets et arrêté relatifs à la prévention des risques de mouvement de terrain différentiel consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols.**
 - Mieux informer les acquéreurs de terrains.
 - Dans les **zones exposées au phénomène de mouvement de terrain** différentiel consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols, le vendeur d'un terrain non bâti constructible doit fournir à l'acquéreur **une étude géotechnique préalable**.
 - Transmission également obligatoire au constructeur par le maître d'ouvrage avant la conclusion de tout contrat ayant pour objet des travaux de construction de logement.
 - Entrée en vigueur pour les actes conclus à compter du 1^{er} janvier 2020.